

PROGRAMME : 7.4 Personnel chargé de manutentionner le fret aérien

Public concerné : Tout personnel chargé de manutentionner le fret dans un entrepôt, de charger et décharger des unités de chargement, et de charger et décharger des compartiments de fret des aéronefs.
Validité IATA24 mois (2 ans)

Pré-requis Aucun

Modalités de la formation :

- Durée réglementaire : 4 heures
(initial ou maintien de compétences)
- Groupes ou individuels
- Formation en présentiel, à distance ou en E-learning
- Brochure mis à disposition des stagiaires et diffusion PPT, Vidéos

Méthodes pédagogiques :

- Echanges en présentiel
- Exercices accompagnés
- Apports théoriques et pratiques (conversations, mises en situation, exercices)
- Méthode d'apprentissage adaptée à un public d'adultes

Méthode d'évaluation : Evaluation sommative sur 3 critères Connaissance 60/100 Aptitude 30/100 et Attitude 10/100 Note minimum 80% de bonnes réponses)

Sanction : Attestation CBTA

Les objectifs de la formation ; à la fin de la session le candidat sera capable de :

- Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses
- Gérer le préchargement du fret
- Transporter le fret et les bagages
- Collecter des données pour la sécurité
- Appliquer au transport de marchandises radioactives

Programme détaillé :

1 / Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales
- Identifier les rôles et responsabilités
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage
- Comprendre la communication des dangers
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base

2 / Gérer le préchargement du FRET

- Planifier le chargement
- Préparer la cargaison pour l'aéronef

3 / Transporter du FRET et des bagages

- Charger l'aéronef
- Décharger l'aéronef

4/ Collecter des données pour la sécurité

- Signaler les accidents de marchandises dangereuses
- Signaler les incidents de marchandises dangereuses
- Signaler les marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées
- Signaler les situations mettant en cause des marchandises dangereuses

5/ Appliquer au transport de marchandises radioactives